
Renvoi au comité des domaines de l'annonce de l'agent national du district de Bruyères (Vosges) de la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'annonce de l'agent national du district de Bruyères (Vosges) de la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 107;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21933_t1_0107_0000_11

Fichier pdf généré le 05/11/2020

devoir t'instruire de cette action civique et t'inviter d'en donner connoissance à la Convention nationale. S. et F. !

RECHAN (*maire*), VALÈRE (*off. mun.*), LAUZET (*off. mun.*), FERRIER (*off. mun.*), JULLIAN (*secrét.*).

Extrait des registres des déclarations faites au secrétariat de la commune d'Anduze.

Ce jourd'hui neuvième messidor an II de la République une et indivisible, est comparu, devers le greffe du secrétariat de la municipalité, citoyen Estienne Fontane, notaire public habitant de cette commune, qui a déclaré vouloir faire hommage à la République de la finance et évaluation de l'office de notaire public dont il étoit titulaire, liquidée à la somme de 733 liv. Invite la municipalité d'agréer cette foible offrande patriotique, que son amour pour le bien public lui inspire, désirant pouvoir par des nouveaux sacrifices se rendre utile à sa patrie. Requiert acte de sa déclaration et a signé avec moi, secrétaire greffier. Fontane, Julian secrétaire, *signés*.

Delibération

Ce jourd'hui 9 messidor an II, le conseil municipal provisoire de la commune d'Anduze assemblé en séance publique dans le lieu ordinaire de ses séances, le citoyen maire a donné connoissance de la déclaration faite ce jourd'hui devers le secrétariat par citoyen Etienne Fontane, habitant de cette commune, par laquelle il fait don à la patrie de la somme de 733 liv. provenant de la liquidation de l'office de notaire public dont il étoit titulaire. Il invite le conseil, en agréant cette offrande civique de la part dudit Fontane, d'en instruire le président de la Convention nationale afin de propager dans l'esprit public ces sortes d'actes patriotiques.

Le conseil donne acte de la déclaration dudit citoyen Estienne Fontane, délibère d'en faire mention honorable dans les registres et d'envoyer un extrait du tout au président de la Convention nationale. Rechan, maire, Valère, officier municipal, Jonquet, officier municipal, Nicolas, officier municipal, Teissier, officier municipal, Julian, secrétaire, *signés*.

Certifié conforme par VALÈRE (*off. mun.*),
JULIAN (*secrét.*).

35

Le citoyen Joseph Viret, de la commune de Lyon (1), père de 3 fils au service de la patrie, fait don de la finance d'une maîtrise.

Mention honorable, renvoi au comité de liquidation (2).

(1) Rhône.

(2) P.V., XLIII, 234-235.

[*Le cⁿ Joseph Viret, fabricant d'étoffes de soie à Commune-Affranchie, au présid. de la Conv.; Commune-Affranchie, 3 therm. II*] (1)

Citoyen président,

Joseph Viret, fabricant en étoffes de soye rue Vieille-Monnoye n° 8, t'expose que, chargé d'une famille nombreuse, y joint ceux de trois de ses fils qui sont au service de la République, et duquel la bourse est aussi petite que son patriotisme est grand, fait don à la nation de sa lettre de maîtrise y incluse, digne et triste reste de 43 ans de travail.

Daignes, citoyen président, agréer ce léger hommage d'un sans-culotte qui a autant de dévouement pour sa patrie qu'il jouit d'infortune. S. et F. ! Vive la sainte Montagne ! Vive à jamais la République !

36

Le citoyen Robert, de la même commune, fait le même hommage.

Mention honorable, renvoi au comité de liquidation (2).

[*Le cⁿ Robert, mercier demeurant à Commune-Affranchie (3), à la Conv.; 29 mess. II*] (4)

Citoyen,

Je te prie d'achepter au nom de la République la lettre de ma ci-devant maîtrise. J'en fais don à la nation. Tu l'emploieras à ce que tu jugeras à propos. Je te prie de m'en faire passer un respicé. S. et F. !

P. ROBERT (*mercier, petite rue Mercière n° 13, canton Challier*).

37

L'agent national du district de Bruyères, département des Vosges, annonce que des biens d'émigrés, estimés 27 065 liv., viennent d'être vendus 141 720 liv.

Insertion 'au bulletin, renvoi au comité des domaines (5).

(1) C 311, pl. 1235, p. 4. (La pièce n° 5 constitue la quittance des 37 l. 10 s. versés par Joseph Viret ancien maître fabricant d'étoffes d'or, argent et soye à façon, somme faisant les 3/4 de la moitié de la fixation de la maîtrise desdits fabricants. Quittance n° 219, du 18 octobre 1780). Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^h).

(2) P.V., XLIII, 235.

(3) Rhône.

(4) C 311, p. 1235, p. 2. La pièce 3 constitue l'avis par lequel le directeur g^{al} de la liquidation (Denormandie) informe le cⁿ Pierre Robert, mercier à Lyon que sa ci-devant maîtrise se trouve liquidée à la somme de 172 liv. 17 s. 6 d. en date du 13 prair. II., n° d'enregistrement 21 999, p.-v. 640. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^h).

(5) P.V., XLIII, 235.